

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE RELOCALISATION DE LA CONDUITE DU PONT ARTHUR-LABERGE

1 Le projet de relocalisation de la conduite du pont Arthur-Laberge a été approuvé le 29 avril 2014,
2 par la décision D-2014-069 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie
3 demandait à Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») de soumettre annuellement, lors
4 du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Comme prévu initialement, la fin des travaux a eu lieu à la fin de septembre 2014. Les travaux de
6 mise en gaz et d'abandon de la conduite ont été complétés le 12 septembre 2014 et la
7 revitalisation des berges a été finalisée le 23 septembre 2014.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

8 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
9 les sommes encourues en date du 30 septembre 2014 et la projection des coûts qui sont requis
10 pour terminer le projet. Les coûts projetés représentent des coûts pour des travaux qui ont été
11 réalisés au 30 septembre 2014, mais qui n'ont pas encore été facturés en date du suivi.

PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX AU 30 SEPTEMBRE 2014
(000 \$)

	Budget initial (1)	Réel au 30 septembre 2014 (2)	Projeté (3)	Total projection finale (4=2+3)	Écart (5=4-1)
Matériaux	222 140	47 220	0	47 220	(174 920)
Main-d'œuvre interne	176 800	154 030	2 296	156 326	(20 474)
Services externes	365 350	212 552	18 888	231 440	(133 910)
Entrepreneurs	918 005	539 970	174 655	714 625	(203 380)
Contingence (12,5 %)	210 287	0	0	0	(210 287)
Sous-total	1 892 582	953 772	195 839	1 149 611	(742 971)
Frais généraux (13,43 %)	254 174	128 092	26 301	154 393	(99 781)
Total global	2 146 756	1 081 864	222 140	1 304 004	(842 752)
Contribution MTQ	(728 238)	0	(442 549)	(442 549)	285 689
Total Gaz Métro	1 418 518	1 081 864	(220 409)	861 455	(557 063)

1 Au 30 septembre 2014, la projection finale des coûts totaux du projet est évaluée à 1,3 M\$, soit
2 0,8 M\$ de moins que les coûts initialement prévus.

3 L'écart de coût favorable s'explique par divers facteurs qui ont favorisé avantageusement la
4 réalisation du projet, notamment les conditions météorologiques favorables qui ont permis un bon
5 rythme de production, sans aucune journée de perte de productivité, ni aucune démobilisation de
6 l'entrepreneur pour l'occurrence de crue soudaine de la rivière en cas de précipitations
7 abondantes. Également, le bon niveau de coordination avec l'entrepreneur du ministère des
8 Transports du Québec (MTQ) a permis de devancer l'échéancier et ainsi éviter l'installation d'une
9 conduite de dérivation temporaire sur le pont.

3. IMPACT TARIFAIRES INITIAL ET PROJETÉ

10 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
11 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire (40 ans)	1 780 723 \$	1 084 517 \$

- 1 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de relocalisation de la**
- 2 **conduite du pont Arthur-Laberge.**